



CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENTENAC-EN-MINERVOIS

Mardi 12 septembre 2016
A 18 H 30 - Salle du 3^{ème} âge

Membres du Conseil Municipal :

ABOAF Christine, BASSÉ Freddy, BOUCABELLE Michel, CALCOEN Guy, FUND Sabine, GALANT Jean, GOUY-RATAJCZAK Joëlle, LAPALU Christian, MINGUET Anne-Marie, NEGRE Gilbert, PAGES Jocelyne, PILAT Stéphanie, PLA Bernard, VERMANDELE Delphine, VIDAL Mathieu.

Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	10
Nombre de conseillers absents :	5
Procurations :	2

Secrétaire de séance : Mme. Joëlle GOUY-RATAJCZAK.

Monsieur le Maire ouvre la séance sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du Compte rendu de la séance du 12.07.2016.

Accord à l'unanimité

2. Délibération du Conseil Municipal concernant la mise en conformité des compétences de l'Agglomération du Grand Narbonne avec les dispositions de la loi NOTRe.

Le Maire informe son Conseil Municipal que la loi du 7 août 2015 « portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République » réorganise la répartition des compétences entre les collectivités.

Elle renforce notamment l'intégration des communautés de communes et communautés d'agglomération en étendant la liste de leurs compétences optionnelles et en leur attribuant de nouvelles compétences facultatives.

Le nombre de compétences obligatoires pour les communautés d'agglomération passe de 4 à 6. Monsieur le Maire énumère au Conseil Municipal la liste des compétences et propose un avis favorable au transfert de ces compétences à la Communauté d'Agglomération.

Accord à l'unanimité

3. Délibération pour exonération facultative en matière de taxe d'aménagement.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'article 104 de la loi n° 2015-1785 du 29.12.2015 loi de finances pour 2016 a introduits une nouvelle exonération facultative en matière de taxe d'aménagement pour certains locaux d'habitation et d'hébergement, locaux à usage industriel et artisanal, commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400m², ...

La commune n'ayant que peu de locaux pouvant être concernés par cette exonération et la Taxe d'aménagement qui peut aller jusqu'à 5% n'étant portée qu'à 3% sur le village. Monsieur le Maire propose de ne pas appliquer cette exonération sur la commune.

Accord à l'unanimité

.../...

4. Délibération pour avis sur le Programme Local d'Habitat du Grand Narbonne (PLH 2015 – 2021).

Le Maire rappelle à son Conseil Municipal que par délibération n° C6260 :2012 DU 13 Décembre 2012 , le Conseil Communautaire du Grand Narbonne s'est engagé dans l'élaboration du nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH). Ce programme s'inscrit dans le prolongement du premier PLH, réalisé sur les 18 premières communes de la Communauté d'Agglomération pour la période 2007-2013.

Le PLH est un document stratégique d'intervention et de programmation, élaboré avec les acteurs locaux, qui recouvre l'ensemble de la politique locale de l'habitat (parc public, privé, productions neuves, publics spécifiques...). Il se fonde sur une meilleure connaissance du fonctionnement du marché local de l'habitat, en évaluant les besoins futurs en logements pour mieux satisfaire la demande.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des 6 orientations proposées par la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne pour le PLH 2015-2021.

Accord à l'unanimité

5. Courrier de la Banque Postale concernant les locaux abritant le Bureau de Poste de Ventenac.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier reçu de la Banque Postale concernant les dalles de sol du bureau de poste abîmées qui contiennent de l'amiante.

En conséquence Monsieur le Maire propose de faire réaliser des devis pour donner suite à cette affaire.

Accord à l'unanimité

6. Renouvellement du contrat de location cellule en Z.A. à M BELARD Bruno.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la location de la cellule louée par Monsieur BELARD Bruno sur le local communal en ZA Les Prades arrive à expiration le 30.09.2016.

Monsieur le Maire en accord avec M. BELARD propose le renouvellement de la location du 1^{er} octobre jusqu'au 31 décembre 2016.

Accord à l'unanimité

7 .Point de Mme MEERT Dominique sur le projet de « Futur Verger Collectif » sur la commune.

Après lecture du Compte rendu de Mme. Dominique MEERT Monsieur le Maire propose qu'une date de réunion soit calée avec tous les responsables début octobre.

Accord à l'unanimité

.../...

8 Courriers divers pour information au Conseil Municipal.

- Du Comité de lutte et de recherche contre le cancer (remerciements subvention)
- Des « Godillots Baladeurs » de Ventenac (remerciements subvention)
- Du Conseil Départemental de l'Aude et de Monsieur Jean-Claude PEREZ sur la DETR

Fin de séance 19 h 40

Le Maire,

Christian LAPALU.